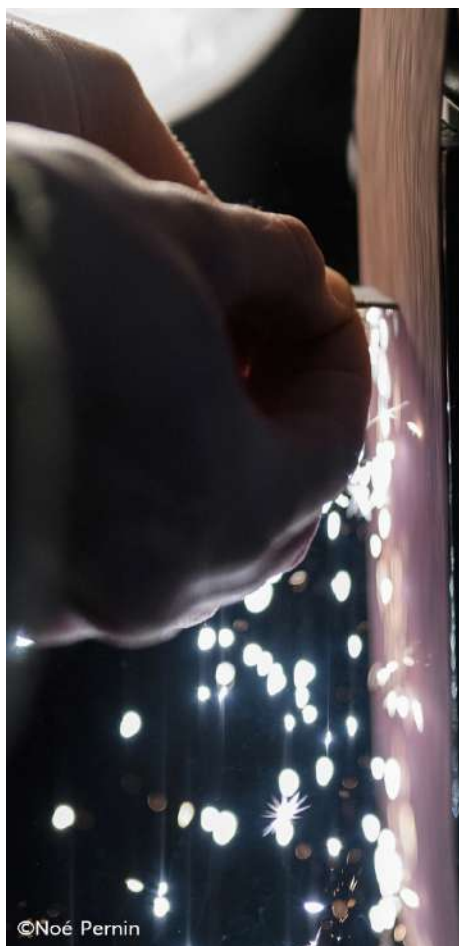


**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

LA PROPHOTO ÉCOLE DE PHOTOGRAPHIE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

RENTRÉE 2023



ENSEMBLE SCOLAIRE MARIE DE GALILÉE

Présentation



ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE
ÉCOLE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
ÉCOLE SAINTE MARIE

COLLÈGE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
COLLÈGE SAINTE MARIE

LYCÉE PROFESSIONNEL NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
LYCÉE BEAU JARDIN

Le lycée professionnel fait partie d'un ensemble scolaire qui comprend l'école Ste-Thérèse à Raon-l'Étape, l'Institution Notre Dame de la Providence (école, collège et Lycée Professionnel), le Lycée Beau Jardin et l'Institution Ste-Marie (école et collège) à Saint-Dié-des-Vosges.

Historique

En 1784, le chanoine RAULIN, ami du Bienheureux Père Jean Martin Moÿe (fondateur de la congrégation des sœurs de la Providence) fonde une école à Saint-Dié, faubourg Saint-Martin qui compte 150 filles qui sera fermée à la Révolution Française.

Réouverture en 1817, Soeur Victoire dirige cette école pendant un demi-siècle et compte 130 élèves – construction d'un internat et de la chapelle actuelle.

En 2004, après 220 ans de présence, les Sœurs de la Providence, confient la tutelle à la Direction Diocésaine (sans tutelle, il ne peut pas y avoir d'établissement scolaire privé).

le 01 Janvier 2013, les établissements Diocésains du bassin de Saint-Dié (Ecole Sainte-Thérèse de Raon-L'étape, l'Institution Notre Dame de la Providence et le Lycée Beau-Jardin) fusionnent pour former l'ensemble scolaire du Val de Galilée.

Le 01 janvier 2018, les établissements de l'OGEC du Val de Galilée et l'institution Sainte Marie ont fusionné pour ne créer qu'un seul ensemble scolaire : Marie de Galilée.



Extrait de la série du projet d'éducation artistique et culturelle 2019/2020

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE

OBJECTIFS

Le Baccalauréat Professionnel Photographie permet d'acquérir une polyvalence et une maîtrise aussi bien dans les domaines techniques qu'artistiques.

PROFIL

Doté d'un bon niveau général, le candidat au bac professionnel doit être capable d'autonomie, de rigueur, de créativité. L'essentiel restant une passion affirmée pour la photographie.

IMMERSION

Pour découvrir la section, nous proposons aux candidats de participer à nos séances d'atelier. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les professeurs de photographie.

Tél de l'atelier photo : 03 29 56 96 66 ou contact par courriel ou par mail : contact@laprophoto.org



ÉTUDES

Durée : 3 ans

Les cours sont dispensés du lundi matin au vendredi après-midi.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français, mathématiques, sciences, langue vivante (anglais), histoire/géographie, éducation physique et sportive.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Prise de vue et traitement photo, technologie photo, arts appliqués et histoire de l'art et de la photographie, chef d'œuvre, gestion-économie, prévention-santé-environnement, co-intervention.

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

22 semaines de PFMP sur trois ans, les dates et les partenaires sont renseignés sur le site de la section : www.laprophoto.org dans l'onglet "L'Ecole /partenaires".

PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL

C'est un projet qui peut venir se greffer au cours de l'année scolaire dans une des classes du lycée et qui est piloté par un intervenant (photographe, plasticien). Cet échange très intéressant et vraiment enrichissant se poursuit souvent par des expositions.



SORTIES PÉDAGOGIQUES

En fonction de l'actualité nous organisons des sorties pédagogiques (musées, expositions, Salon de la photographie de Paris, Festival de Géographie)

DÉBOUCHÉS

Avec l'obtention du Baccalauréat Professionnel, vous pouvez postuler dans différents domaines comme l'assistant photographe en prise de vue, en laboratoire, en retouche numérique ou en commerce spécialisé en photographie. Il est également possible de créer sa propre entreprise.

Une poursuite d'étude est envisageable (BTS, BUT, DNMADE, Beaux-Arts, Écoles privées etc.)



L'Association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) représente les parents de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement.

Elle permet de bénéficier de réductions lors des sorties pédagogiques, de participer à l'achat de matériel scolaire pour le bien-être de vos enfants et de recevoir la revue « famille éducation ».

Différentes manifestations auront lieu pendant l'année scolaire ce qui permettra de financer partiellement certains projets, réduisant ainsi les coûts demandés aux familles.



PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Les candidats à une inscription en Baccalauréat Professionnel Photographie constituent un dossier de candidature qui doit parvenir au secrétariat du Lycée Professionnel :



Lycée Professionnel Notre Dame de la Providence
14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

DOSSIER D'INSCRIPTION

PIÈCES À FOURNIR

- Une lettre de motivation dans laquelle le candidat exprime son projet de formation.
- Un book photo (présentation, thème et support de votre choix (pas de clé USB si possible)
- Une enveloppe suffisamment grande pour y glisser votre book (en cas de refus), timbrée en fonction du poids de celui-ci et à l'adresse du candidat.
- Fiche de renseignements (ci-joint).
- Tout document (attestation de stage, participation à un concours photo...) attestant de l'intérêt pour cette formation.
- Une photocopie du livret de famille (pages parents et enfants).
- Photocopie des vaccinations sur le carnet de santé.
- Photocopie des deux derniers bulletins scolaires.
- Le montant du droit d'inscription : 40 € à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le montant des arrhes (100€ pour les externes, 150€ pour les demi-pensionnaires ou 300€ pour les internes)
- Certificat de passage dans la classe supérieure ou de doublement (à nous transmettre dès son obtention, fin juin).
- Une attestation d'assurance accident corporel et responsabilité civile (à nous transmettre à la rentrée).

Sélection des dossiers

Le Lycée Professionnel ne dispose que de 20 places. Une sélection est effectuée à partir des dossiers.

Une liste d'attente est donc constituée au-delà des 20 candidatures retenues. Un numéro d'ordre est alors attribué. Certains dossiers peuvent être refusés, ils sont alors retournés aux candidats.

Les élèves retenus, en liste d'attente ou refusés seront informés au plus tard le **16 juin 2023**.

Confirmation de l'inscription définitive

Les élèves dont la candidature est retenue **doivent confirmer leur inscription au plus tard le 23 juin 2023**.

Au-delà de cette date la place sera déclarée vacante. Ainsi les candidats qui auront été mis en liste d'attente, peuvent être contactés.



Contacts

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire Marie de Galilée

Valérie COLUS - e-mail : prodie2@scolalor.net

Directeur du Collège Notre Dame de la Providence et adjoint au chef d'établissement

Denis COLIN - e-mail : denis.colin@ac-nancy-metz.fr

Chef d'établissement de l'Ecole Notre Dame de la Providence

Stéphanie MULLER - e-mail : prodie1@scolalor.net

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel

par courrier : 14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail : ce.0880100f@ac-nancy-metz.fr

par téléphone : Accueil 03 29 56 17 77
Vie Scolaire 03 29 56 96 63
Secrétariat 03 29 56 96 58
Economat 03 29 56 96 57
Ecole 03 29 56 62 41

Site Internet :

www.institution-la-providence.fr

Page Facebook :

LaProvidence-StDie



- **Contribution Familiale :**

À compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, un **tarif différencié** sur **le LP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE** sera appliqué **en fonction du quotient familial de référence** de chaque famille suivant 4 tranches comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Montant mensuel
Supérieur ou égal à 11 150 €	81 €
Compris entre 9 150 € et 11 150 €	75 €
Compris entre 7 750 € et 9 150 €	69 €
Inférieur ou égal à 7 750 €	63 €

Merci de nous fournir **votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021** si votre quotient familial est inférieur à 11 150 euros. Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel s'ajoute aux bourses d'État si vous êtes éligibles.

Ces frais de scolarité comprennent :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique.
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier.
- Le coût des dépenses énergétiques,
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

- ➔ Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 20% sur la scolarité du 2^{ème} enfant.
- ➔ Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 25% sur la scolarité du 3^{ème} enfant.
- ➔ Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 30% sur la scolarité du 4^{ème} enfant.

....

- **Inscription :**

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 euros** au retour du dossier.
En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription des arrhes qui seront déduits du montant de la facture : 100 euros pour un externe, 150 euros pour un DP et 300 euros pour un interne.

- **Demi-Pension :**

	Montant mensuel
4 jours	99 €
5 jours	124 €

L'élève externe amené à prendre occasionnellement des repas devra se munir de tickets délivrés à l'accueil.

Prix unitaire : **7 euros**

- **Internat :**

430 € par mois sur 10 mois (Repas du midi compris)

Toute inscription à la cantine ou à l'internat est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars.

- **Frais annexes :**

Coût du matériel pédagogique :	935 €
Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (APEL) :	17,50 €
<i>Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.</i>	
Association sportive (facultatif) :	18,00 €

- **Assurance scolaire :**

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2023.

- **Absences :**

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi-pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement (fournir une demande écrite avec justificatif médical) ou lors des périodes de PFMP en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros pour un demi-pensionnaire et 10 euros pour un interne par jour ouvré).

- **Modalité de paiement :**

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE À JUILLET (le 10 de chaque mois).
- À défaut :
 - Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
 - Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
 - Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

- **Recouvrement :**

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.



Institution Notre Dame de la Providence
 OGEC Marie de Galilée
 14 rue pasteur 88100 SAINT-DIE
 Tél : 03 29 56 17 77 Fax : 03 29 55 33 64
 e-mail : contactprovidence88@gmail.com
 site : www.institution-la-providence.fr

Cadre réservé à l'administration	
Date d'entrée	/ /
Date de saisie	/ /
FA	
Frais d'inscription	<input type="checkbox"/> par :
Mode paiement	

RENSEIGNEMENTS LYCEE

ELEVE	Nom :	<u>Filière demandée :</u> <input type="checkbox"/> BAC PRO Photographie <input type="checkbox"/> BAC PRO Production Graphique <u>Régime :</u> <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
	Prénoms :	
	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
	Né(e) le : / / Portable : / / / /	
	A : (indiquer le nom et n° du département)	
	Etablissement d'origine :	
Classe d'origine :		

COORDONNEES	<u>RESPONSABLE 1 (R1) : PERE* / MERE* / AUTRE* :</u> (*rayer la mention inutile)	
	Nom et Prénom : (en capitales d'imprimerie)	
	Tél portable : / / / /	Tél professionnel : / / / /
	e-mail personnel :	
	e-mail professionnel :	
	Profession :	
	Adresse :	
	Téléphone du domicile : / / / /	
	<u>SITUATION DES PARENTS :</u> <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Pacsé(s) <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	
	<u>RESPONSABLE 2 (R2) : PERE* / MERE* / AUTRE* :</u> (*rayer la mention inutile)	
Nom et Prénom : (en capitales d'imprimerie)		
Tél portable : / / / /	Tél professionnel : / / / /	
e-mail personnel :		
e-mail professionnel :		
Profession :		
Adresse (si différente du R1) :		
Téléphone du domicile : / / / /		

REGLEMENT

Vous partagez les frais de scolarité. Merci de préciser le pourcentage pris en charge de chaque responsable :

.....% à charge du R1 % à charge du R2

.....% à charge d'un autre payeur :

Nom et Prénom :

(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

Vous ne partagez pas les frais de scolarité (100% à charge du R1 et du R2 vivant à la même adresse)

Mode de règlement (si vous partagez les frais, merci de préciser le choix de chaque responsable) :

Le règlement est à effectuer :

par prélèvements mensuels sur 10 mois d'octobre à juillet (le 10 du mois).

(merci de joindre un RIB à ce document ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-joint, dûment complétée et signée)

- A défaut : Soit en espèces au bureau de la comptabilité,

Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),

Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

CURSUS SCOLAIRE

Années scolaires (ex : 2021/2022)	Classes	Noms des établissements fréquentés depuis la 4 ^{ème}	Diplômes obtenus

Utilisation des transports scolaires :

OUI (merci de consulter la fiche « Transport » jointe)

NON

PIECES À FOURNIR

- Une photocopie du livret de famille (*pages parents et enfants*).
- Les deux derniers bulletins scolaires.
- Le montant du droit d'inscription : 40 € à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le montant des arrhes (*100€ pour les externes, 150€ pour les demi-pensionnaires ou 300€ pour les internes*)
- Certificat de passage dans la classe supérieure ou de doublement (*à nous transmettre dès son obtention, fin juin*).
- Une attestation d'assurance accident corporel et responsabilité civile (*à nous transmettre à la rentrée*).
- La fiche de renseignement médical (*ci-joint*).
- Une lettre de motivation
- Un book photo (*uniquement pour les demandes en filière bac pro photographie*)
- Une enveloppe suffisamment grande pour y glisser votre book (en cas de refus), timbrée en fonction du poids de celui-ci et à l'adresse du candidat. (*uniquement pour les demandes en filière bac pro photographie*)
- Tout document (attestation de stage, participation à un concours,...) attestant de l'intérêt pour cette formation (*facultatif*).

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur, l'exactitude des déclarations portées sur le présent dossier.

Fait à _____

Le _____

SIGNATURES

Responsable légal

Elève

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

MANDAT-

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

IBAN

BIC

A

Signature :

Identifiant du créancier (ICS) :

Créancier

INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

14 Rue pasteur

88100 ST DIE DES VOSGES

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété



TRANSPORTS SCOLAIRES

Nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes :

- **POUR L'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES**

Connectez-vous à : <https://sylvia.saint-die-des-vosges.fr/>



ou contacter l'agence au **0 800 880 676**

- **POUR LES DEPARTEMENTS DU GRAND EST**

Connectez-vous à : <https://www.fluo.eu/>



Scolaires

Cliquez sur « Scolaires »

Sélectionnez le département de votre choix et suivre les instructions

- **POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS**

Merci de contacter les conseils régionaux de vos départements afin de connaître la marche à suivre.

Suite à votre inscription, notre établissement se chargera de valider vos demandes afin que vous puissiez éditer votre carte de transport.